

COMMUNE DE VINASSAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 6 juin 2008 à 18h30

Date de la convocation : 2 juin 2008

Date d'affichage : 19 juin 2008

PRESENTS : MM. Didier ALDEBERT - Gérard GARCIA – Christian GARRABE – Victor FUERTES - Gérard FRATICOLA – Gérard BATIGNE – Mlle Emmanuelle CODINA – Mme Sylvie BARRAU - M. Gilles GRANAL – Mmes Marie IMBERNON – Anne-Marie FOURGOUS – MM. Cyril POULET – Jean-Louis OURNAC – Mmes Chantal ESPADA – Nadine RESSEGUIER – M. Jacques ROUCH – Mmes Katia CAYRE – Marie-Claude DELLONG – M. Jean-Paul BACABE -

REPRESENTES : Mmes BARRAU Sylvie ; DELLONG Marie-Claude

Secrétaire de séance : Mme Marie IMBERNON

En ouverture de séance, l'assemblée adopte le compte rendu de la réunion du 25 avril présenté par Madame FOURGOUS

08 21 Attributions de subventions aux associations

Après avoir précisé que la répartition des subventions aux différentes associations a été étudiée en toutes commissions, il présente les propositions d'aides à attribuer à ces associations.

La somme globale attribuée est de 41 500 € dont 23 360 € pour les associations locales, 930 € pour celles à vocations cantonales, 470 € pour les autres associations et de 16 740 € dont 16 260 € de provisions pour les autres participations.

Il signale la venue de deux nouvelles associations, celle des parents d'élèves et la chorale Art-Vie.

Le Conseil adopte à l'unanimité la répartition des aides telle que présentée.

08 22 Approbation modificatif n°1 du PLU

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 Mars au 11 Avril 2008, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable pour les adaptations mineures du règlement du PLU. Les modifications faciliteront l'application du règlement dans les zones U et éviteront le blocage de certaines situations. Ces modifications concernent les toitures, les limites d'implantation par rapport aux voies de circulation et limites parcellaires ainsi que la création d'une participation pour non réalisation d'aires de stationnement.

L'assemblée adopte à l'unanimité le projet modificatif n°1 du PLU qui deviendra opposable aux tiers après les délais légaux de publication.

Monsieur le Maire fait remarquer que ce modificatif n'a pas pu prendre en compte le changement de classement d'une parcelle. Cette procédure doit faire l'objet d'une révision du PLU.

08 23 Fixation de la participation des constructeurs pour non réalisation d'aires de stationnement.

Conformément aux nouvelles dispositions du PLU il est proposé de fixer la participation pour non réalisation de parking dans les zones Ua et Ub.

Cette application s'appliquera à chaque aire non réalisée pour des raisons techniques, urbanistiques ou architecturales, à partir de projet de construction au minimum de deux logements.

Monsieur le Maire propose de fixer une participation incitative pour les promoteurs à réaliser les aires de stationnement plutôt que de s'acquitter de la participation.

Le conseil approuve à l'unanimité le dispositif et fixe la participation pour une réalisation d'aire de stationnement à 4000€ par emplacement.

Les recettes encaissées sont destinées à l'amélioration de la voirie.

08 24 Approbation rue Elie Sermet

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la Commission d'Appel d'offres réunie le 24 Avril 2008 qui a examinée les offres de marché pour la réunion de la dernière tranche de travaux de la rue Elie Sermet. Sur cinq offres, l'entreprise COLAS a été retenue pour un montant HT des travaux de 92 666€.

Accord unanime du Conseil pour autoriser le Maire à signer ce marché dont la réalisation est prévue pour le 4^{ème} trimestre 2008.

08 25 Règlement emplois saisonniers

Pour le recrutement des saisonniers 2008, il a été appliqué les mêmes principes que ceux mis en place par l'ancienne municipalité. Au total 25 jeunes de 16 à 19 ans ont été retenus pour effectuer chacun 50 heures de travail entre le 16 juin et le 22 août 2008.

La Commission du Personnel est chargée de réfléchir sur les conditions de ces recrutements pour la prochaine saison.

08 26 Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Maison des Sports

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la Commission d'Appel d'offres du 20 octobre 2006 qui a examiné les offres de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Maison des Sports. Sur trois cabinets d'architecture consultés, le cabinet Blanc-

Ferrasse a été retenu pour les honoraires fixés à 12% du coût prévisionnel de la réalisation, soit 16 641.60 € HT.

Accord unanime de l'assemblée pour autoriser le Maire à signer ce marché de maîtrise d'œuvre.

Affaires diverses

08 27 A la demande de la Sous Préfecture, il convient de désigner un délégué supplémentaire au CCAS pour porter le Conseil d'Administration à 14 membres plus le Maire comme président.

Le Conseil désigne M. GARCIA Gérard.

08 28 Monsieur le Maire informe l'assemblée de deux décisions judiciaires du Tribunal Administratif de Montpellier suites aux procédures déposées par Hervé CANGUILHEM, victime d'un accident de travail le 8 Avril 2002.

1. Jugement du 13 Mars 2008 pour régler la période du 1^{er} Juin au 21 Novembre 2005 à plein traitement au lieu du demi traitement soit 3 095 € qui seront versés par la collectivité et remboursés dans le cadre du contrat d'assurance du personnel avec Groupama.
2. Jugement du 10 Avril 2008 qui condamne la commune à verser 311 500€ à M. CANGHUILHEM au titre du préjudice subi. Cette somme est prise en charge dans le cadre du contrat de personnalité civile générale passé avec Groupama.

Après concertation avec l'avocat de la Commune, ces affaires contentieuses sont considérées comme abouties. La direction du dossier et notamment la suite à donner à ces décisions de justice appartient à Groupama.

08 29 Le Conseil accepte la proposition d'honorer la mémoire du Docteur Montestruc, natif de Vinassan.

Après concertation avec ses enfants, il est décidé de procéder à cette commémoration lors des journées du Téléthon.